

<p>3/ Avis du recteur (OBLIGATOIRE)</p> <p><input type="checkbox"/> FAVORABLE</p> <p><input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE (cet avis doit être motivé)</p>	<p>Le :</p> <p>Signature et cachet :</p>
<p><u>Certification des anciennetés au 01/09/2016 par les services académiques :</u> de corps (scolarité comprise*) : de poste : Exercice en « éducation prioritaire » depuis <u>5 ans au moins</u> : <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Le :</p> <p>Signature et cachet :</p>
<p align="center">PIÈCES A JOINDRE À LA CONFIRMATION DE MUTATION (se reporter à la note de service)</p>	
<p>Pour tous les agents : fiche de synthèse Agora fournie par le rectorat</p>	
<p>Pour le rapprochement des conjoints ou de partenaires liés par un Pacs : - attestation de l'employeur du conjoint ou du partenaire ; - copie de l'acte de naissance + pour les couples pacsés : éléments fiscaux.</p>	
<p>Pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi : - pièce justifiant le bénéfice de l'obligation d'emploi de l'agent ; - tous justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorerait les conditions de travail et/ou de vie de l'agent.</p>	
<p>Demande de réintégration après disponibilité ou suite à CLM / CLD, selon les situations : Arrêté de disponibilité, le cas échéant ; certificat médical établi par un médecin agréé, attestant de l'aptitude physique de l'agent à exercer ses fonctions (suite à disponibilité) ; avis favorable du comité médical à une reprise d'activité suite CLM ou CLD.</p>	

* Par exception, dans le cadre du barème indicatif national, pour les attachés nommés au MENESR à l'issue d'une période de scolarité aux Ira, la durée de celle-ci sera ajoutée, dans la limite d'une année, à l'ancienneté dans le corps.